

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2009

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Christine KIEFFER qui donne procuration à Pierre MUEL, Michel SCHNEIDER.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 18 Mai 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

111. RENOUELEMENT DE LA LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE VEZON

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de renouvellement de la location du logement de Vezon sollicitée par Mademoiselle Christine ENGEL et Monsieur Kadir Cam. La location d'occupation précaire et révocable du domaine public vient à échéance le 30 Septembre 2009.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler la location du logement communal sis à Vezon 70, rue des Vignerons, d'une superficie de 65,50 m² habitable à Mademoiselle Christine ENGEL et Monsieur Kadir CAM ;
- d'établir une nouvelle convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Octobre 2009 jusqu'au 30 Septembre 2010 ;
- de revaloriser le montant du loyer mensuel. La redevance mensuelle fixée à 300 € par délibération du 08 Septembre 2008 pour la période du 1^{er}/10/2008 au 30/09/2009 à l'indice de référence des loyers (IRL) 116,07 du 2^{ème} trimestre 2008 publié au J.O. du 17/07/2008 est revalorisée selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2009 publié en Juillet 2009 pour tenir compte de l'occupation au 1^{er} Octobre 2009.
- charge Monsieur le Maire de signer cette convention avec Mademoiselle Christine ENGEL et Monsieur Kadir CAM.

112. PRET RELAIS REMPLACEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors de la séance du 18 Mai 2009 de proroger le contrat de la ligne de trésorerie en cours. Après contact pris et analyse de propositions selon le cours du marché financier actuel, Monsieur le Maire fait part au Conseil que le taux initial appliqué ne peut être reconduit. Le nouveau taux proposé pour la prorogation de la ligne de trésorerie est trop élevé.

.../...

Pour limiter au maximum les frais d'intérêts, Monsieur le Maire propose de rembourser la ligne de trésorerie en cours venant à échéance le 31 Juillet prochain en contractant un prêt relais au taux fixe de 2,15 %.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine, un prêt relais d'un montant de 250 000 € à taux fixe de 2,15 % pour un an avec paiement annuel des intérêts et capital in fine avec une commission d'intervention de 0,05 % du montant emprunté et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

113. EMPLOI SAISONNIER

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour entretenir les fleurs et les espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire saisonnier pour une période de deux mois allant du 06 Juillet 2009 au 31 Août 2009 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'Indice Brut 297.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure l'acte d'engagement.

114. VEOLIA EAU : RAPPORT EAU 2008

Monsieur le Maire présente le rapport eau 2008 rédigé par VEOLIA EAU (Société Mosellane des Eaux).

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

115. HAGANIS : RAPPORT D'ACTIVITE DECHETS / ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2008 du traitement des déchets et d'assainissement émis par la Sté HAGANIS.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

DIVERS

Infos diverses :

- Elections Européennes du 7 Juin 2009 : les Conseillers font part du bon déroulement de cette journée et Monsieur le Maire les remercie d'avoir répondu présent pour la tenue des bureaux de vote.

Résultats : 545 inscrits

234 votants

224 exprimés

.../...

- Ensemble Educatif des Côtes : la commission du jury de concours des projets d'architecture s'étant réunie : 74 dépôts de dossier – 3 lauréats en liste : les architectes de Vaux – Strasbourg et Montigny-lès-Metz. Le projet réalisé par l'architecte de Montigny-lès-Metz a été retenu.
- Ecole numérique rurale : démarche du Ministère de l'Education Nationale pour la mise en place d'un équipement informatique numérique dans les écoles rurales.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 19 Juin 2009

Le Maire,

P.MUEL